FRC 2 8722
Case FRC 16742

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT
FAIT
A LA CONVENTION NATIONALE,

Relativement aux régénérations opérées dans les Districts d'Etampes et de Dourdan, Département de Seine-et-Oise, avec quelques Observations et Remarques indispensables, notamment sur le mode d'assurer des subsistances jusqu'à la récolte prochaine;

Par le Citoyen COUTURIER, de la Moselle.

Du 28 Frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Citoyens mes Collègues,

Le rapport que je dois à la Convention fourniroit un volume considérable, si l'envoi journalier de mes opérations dans son sein ne m'imposoit l'obligation d'être laconique, et ne me dispensoit de renouveler un détail immense, constaté par les procès-verbaux régulièrement expédiés : il faudroit que je fisse l'énumération des prêtres sans-culottes que j'ai mariés, celle des personnes suspectes mises hors d'état de nuire ; il faudroit même que je rapportasse qu'à Etampes l'arrestation des gens suspects a retenu les autorités constituées et régénérées, pendant 24 heures, avec moi, dans la salle de la société populaire, sans boire ni manger que du pain et de l'eau, pour éviter la critique de ces honnêtes gens. Je ne ferai donc ici qu'un abrégé et des remarques succinctes pour rafraîchir la mémoire, et ne m'étendrai que quand il sera indispensable d'en faire d'une haute importance pour le salut pubic. Comme le temps de faire des phrases est

THE NEWBERRY LIBRARY

passé, qu'il n'y a plus que les choses qui doivent fixer, et non les mots, j'entre en matière.

Adjoint à la commission des dix pour la surveillance de la vente des effets de la ci-devant liste civile, je fus occupé environ dix jours, tant à Rambouillet qu'à Saint-Hubert, patron de la vénerie, à la surveillance de cette vente, qui me faisoit gémir sur le sort précédent du peuple, dépouillé pour l'ornement méprisable d'une lignée de tyrans qui l'opprimoit. Mes collègues ont dû rendre un compte particulier et général de cette vente, comme l'ayant suivie depuis le commencement jusqu'à la fin. J'ajouterai seulement qu'avant d'avoir été par eux détaché de la commission pour, en exécution de la loi, et notamment du décret du 28 août, aller opérer la régénération des autorités constituées, ardemment requise par les sociétés populaires et les patriotes tant du district de Dourdan que de ceux avoisinant, j'ai remarqué une grande dévastation dans les forêts, et que la principale cause provenoit de ce qu'elles n'ont pas été, pour leur administration, soumises aux jurisdictions ordinaires des forêts nationales, qu'elles ont continué à rester sous la garde des inspecteurs et forestiers de la ci-devant liste civile, sans attribution de jurisdiction à quiconque pour la poursuite des rapports. J'ai prévenu, autant qu'il étoit dans mon pouvoir, des dégradations ultérieures, par un arrêté qui charge le ci-devant procureur du roi, de la maîtrise de Dourdan, de la poursuite des rapports faits dans les forêts de la ci-devant liste civile, de la même manière que ceux faits dans les autres forêts nationales. J'ai remarqué secondement que ces inspecteurs et ces gardes, pour la plupart, avoient perdu la confiance publique, que quelques-uns étoient si inciviques, que mes collègues et moi ne pûmes nous dispenser de destituer l'inspecteur Brou, et de le mettre en état d'arrestation; troisièmement, que ces gardes, cherchant à s'établir dans une sorte d'opinion publique, et à éviter

l'effet de quelques ressentimens pour le passé, ne faisoient ou n'osoient nullement faire leur devoir, et qu'ils se contentoient de vivre de leur traitement, sans rien faire que d'observer une stricte connivence; que les places d'inspecteurs, décorées d'un traitement de 2400 livres, n'étoient pas plus profitables à la république, et qu'il n'y a plus un moment à perdre pour décréter l'organisation forestière, dont la base doit être d'assurer au pauvre un chauffage que sa misère ne lui permet pas d'acheter, sans l'assurance duquel chauffage nulle organisation ne sera fondée sur la justice, et ne préviendra les délits. La république doit la subsistance à tous les individus qui la composent : le chauffage est dans la classe des choses de première nécessité; en priver les pauvres, c'est les forcer à commettre des délits : les punir pour avoir fait ce qu'ils ne pouvoient se dispenser de faire, seroit une tyrannie, seroit renouveler les vices de l'ancien régime, qui condamnoit inhumainement un homme aux fers parce qu'il ne pouvoit exister sans cuire son pain et ses légumes, qu'il ne pouvoit les cuire sans bois, qu'il ne pouvoit avoir du bois sans l'acheter, et qu'il ne pouvoit l'acheter sans moyens.

J'ai encore remarqué à Saint-Hubert (sans parler de l'inutilité d'un château couvert de plus de deux ou trois cent milliers de plomb, et fermé par de superbes grillages de fer, ci-devant rendez-vous de chasse, dont l'existence, comme celle de tant d'autres, rappelle le souvenir du despotisme, et semble rester là comme une pierre d'attente) qu'il y existoit plusieurs étangs devant les murs du même château, sur une vaste étendue; que l'entretien de ces étangs, des digues et des ponts, celui de cinq gardes-rigoles et d'un inspecteur, absorboient plus de moitié au-delà de leur produit. Ce qui m'a le plus frappé, c'est que ces gardes-rigoles, aussi bien que l'inspecteur, sont chèrement payés et logés par la république, dans le

temps que leur principale fonction ne consiste qu'à conserver les eaux de ces étangs, et de surveiller les rigoles, pour que l'eau n'en soit pas détournée, et que tout son volume arrive dans la commune de Versailles, et, au dire de l'inspecteur, partie intéressée, à quelques moulins particuliers qui s'en servent chemin faisant. Il résulte de-là que la république, au lieu de payer un seul homme, nécessaire pour la surveillance de ces étangs, en paie sept ou huit pour la conservation et aménagement des eaux nécessaires à la ville de Versailles : cette commune a certes mérité de la patrie par son civisme, mais ce motif ne paroît pas suffisant pour charger la république de la fourniture de ces eaux. Ces inspecteurs et gardes-rigoles ont été établis pendant l'existence d'une cour fastueuse à Versailles, sans doute parce que lesdites eaux contribuoient à remplir les réservoirs, les bassins, et à faire jouer les machines profusément répandues dans les jardins du château; mais, maintenant qu'il n'existe plus de cour à Versailles, pourquoi absorber deux fois le produit de ces étangs pour faire marcher les jeux d'eau des jardins immenses du château, qui, étant défrichés, rapporteroient de quoi nourrir vingt familles ? Il est un moyen plus simple, c'est de vendre lesdits étangs ou de les louer; l'acquéreur en paiera le prix, ou le locataire en paiera le loyer sec sans retenue : cela n'empêchera pas que l'eau ne suive les rigoles établies, et ne se rende naturellement dans la commune de Versailles, qui n'aura que la peine de faire surveiller à ce que personne ne fasse des brèches auxdites rigoles pour en détourner l'eau. Il est donc du plus grand intérêt de la nation que ces étangs, si le fonds est propre à produire du grain, soient desséchés, en tout cas vendus ou loués, et dans tous les cas, que la république soit déchargée des traitemens des gardes-rigoles et inspecteurs, ces derniers sur-tout percevant mille cus, sans compter les alentours.

Cette mesure est d'autant plus instante encore, qu'il existe un pont de pierre très-grand entre le premier et le deuxième étang, que les surveillans susmentionnés, depuis la révolution, ont tellement laissé dégrader, sous leurs yeux, par les preneurs d'écrevisses, qu'ils n'ont osé reprendre sans s'exposer, disent-ils, et qui ont fait des brèches tellement profondes dans les pierres en forme de digues, qu'il ne faut qu'une seule grande eau pour déraciner le pont, quoique récemment construit, d'où il résultera tôt ou tard une dépense considérable.

En attendant la vente, si on ne dessèche pas, il faut que ces brèches soient rétablies.

J'observe aussi qu'il existe deux sociétés à Versailles, ce qui ne peut opérer qu'un extrême mauvais effet pour l'opinion publique et l'égalité.

Ces remarques faites, je passe au district de Dourdan, dont j'ai régénéré les autorités constituées du chef-lieu et de quelques communes qui m'ont paru brûler du feu du plus pur patriotisme, et de-là je me suis rendu peu de jours après dans celui d'Etampes, sur les demandes des patriotes, dont l'urgence me paroissoit mériter toute considération ; je suis donc parti de Dourdan avant d'avoir terminé la régénération complètement : aussi ne puis-je dissimuler qu'y étant retourné quelque temps après, à la réquisition du bataillon, pour lui remettre son drapeau et recevoir le serment prescrit par la loi, j'y ai trouvé le soleil du patriotisme éclipsé d'un nuage qui m'a paru tenir encore aux formes de l'ancien régime qui disparoîtront étant relancées suivant le desir ardent et la demande des Sans-culottes, renvoyés au Comité de Salut public, qui les laisse sans réponses. Quoi qu'il en soit, le comité de surveillance, peut-être à un de ses membres près, m'a paru répondre pleinement aux peines que je me suis données pour réussir à bien organiser les autorités constituées, et je ne doute nullement que

ces deux districts répareront bien amplement l'opinion qu'on leur avoit gratuitement supposée; en tout cas, s'ils ont été pour un moment trompés par les calomnies dont le marais éclaboussoit la montagne, ils ont bien énergiquement réparé l'erreur d'un moment par une conduite aussi digne d'éloge que celle qu'ils ont tenue sous mes yeux, et qui, dans le district d'Etampes, m'a pénétré au point que la loyauté des Sans-culottes m'a fait desirer d'y avoir le peu de bien que j'ai pour y fixer ma résidence; ma conservation au milieu d'eux étoit constamment à l'ordre du jour.

Sans éloquence, sans réthorique, mes cheveux gris, ma franchise naturelle, la vérité de mes propositions, autant que leur simplicité, et finalement ma sans-culotterie, pour dire le mot, m'ont acquis la confiance publique, qui naturellement a opéré le succès de ma mission de telle manière que si la régénération de ces deux districts, notamment de celui d'Etampes, étoit généralisée sur la surface de la République, il n'y auroit plus de contagion à craindre et la tête de l'hydre seroit écrasée pour toute éternité. Une pareille régénération à coup sûr équivaudroit à dix batailles gagnées. Mes procès-verbaux de cette belle régénération, au moins pour les lieux que j'ai visités, consacrent cette vérité ainsi imprimée au fond de mon cœur.

Les autorités constituées qui m'ont accompagnées jusqu'à la barre de la Convention, ont avoué dans leur pétition que les purifications, les régénérations des sociétés populaires, des comités de surveillance, des communes et des autorités constituées qui sont passés par le creuset, étoient à leur perfection; que la plupart des hommes suspects étoient mis hors d'état de nuire; que la malveillance étoit comprimée, la tiédeur ranimée, l'égoïsme, les passions particulières et intestines anéantis, le patriotisme raffermi; que les esprits abusés par des fourbes étoient élevés à la hauteur de la philosophie; qu'ils se trouvoient main-

tenant déchargés du fardeau de la superstition qui leur pesoit sur le cœur, et qui ne tenoit que par une chaîne dont il falloit ôter la rivure avec la lime de la raison ; que la vente des biens des émigrés est tout-à-coup doublée de prix. Oui, citoyens, tout cela existe, et j'ai à peine rempli toute l'étendue de mes devoirs ; et je dois dire que ce qui a beaucoup contribué à un succès si rapide, ce sont les nombreux mariages des prêtres que j'ai révolutionnairement cimentés et qui sont critiqués par des muscadins ; les auto-da-fés publics de leurs lettres de charlatannerie, et sur-tout la profession de foi de plusieurs, énonciative de leur regret d'avoir été imperceptiblement conduits à un état dont l'imposture assuroit leur subsistance.

Le citoyen Suleau, ci-devant curé d'Oncy, maintenant apôtre et missionnaire de l'évangile de la raison, premier curé marié, a donné à cette occasion, dans l'assemblée générale de la commune de Milly, la preuve la plus authentique de sa renonciation au charlatanisme sacerdotale, et plusieurs de ses confrères ailleurs.

Il est donc hors de doute que le mariage des prêtres et leur abjuration n'aient déssillé les yeux d'un peuple simplement abusé, et circonscrit dans un cercle vicieux et erronné qui, en dégradant la créature, injurioit le créateur, puisqu'avant ces mariages, un calice, une patène superflus dans une commune, s'approchoient avec peine des creusets, et qu'après ces mariages les communes se disputoient l'avantage d'apporter jusqu'au dernier reliquaire, même jusqu'au grand Saint-Sulpice dont la réputation étoit si étendue, qu'il est impossible d'en faire la description ; la grande Sainte-Julienne, dont le crédit attiroit des députés et des présens de Marseille et de Lyon, tant elle étoit aristocrate ; le grand Saint-Arnould, mari de Sainte-Scaliberge, abbesse de Saint-Remy, dont la réputation se bornoit à faire marcher les enfans qui avoient

des jambes ; mais il faut observer qu'il n'étoit que de cuivre doré, ce qui avoit restreint ses pouvoirs ; le grand Saint-Étienne de Dourdan, à qui on attribuoit la faculté de faire accoucher les femmes sans douleur, non compris tant d'autres pagodes de bois et autres matières peu estimées du public, et qui, à raison de ce, étoient les subalternes des précédens ; pour les purifier dans les creusets que la foule de pareilles offrandes m'a fait établir ; la preuve en existe dans le dépôt que les autorités constituées ont fait avec moi.

SAVOIR ; en lingots, deux mille huit cents quatre-vingt marcs, distingués en argent vermeil, argent de galon doré et argent ; plus en numéraire d'or et d'argent, une somme de trente-cinq mille six cent cinquante-deux livres dix sous ; en assignats, deux mille six cents livres dix sous ; en médailles d'or, deux onces trois gros deux deniers douze grains ; et en joujoux, vingt-une croix, dites Saint-Louis, sans compter celles que j'ai refusées, au vû des inscriptions demandées par les tardifs dépositaires ; le tout au contenu de la quittance en délivrée par le receveur près l'administration des domaines à Paris, du 18 courant, numérotée 129, et ce déduction faite de la presque totalité des frais, et non compris quantité d'argenterie subsistante encore dans plusieurs églises non régénérées, et d'autres quantités apportées en détail, à l'imitation du citoyen curé de Mauchamp, par des communes telles que Linmourt et autres, qui ont cru se faire un mérite personnel et distingué par cette démarche fédéraliste.

La preuve en existe encore dans l'envoi de plus de deux cents voitures de métal de cloches, de cuivre, de plomb et de fer. Et pendant que je rédige mon rapport, arrivent déja, par suite de mes établissemens, les Députés des communes d'Estrichy et de Mereville, qui apportent en don patriotique pour les défenseurs de la Patrie 144 chemises, 38 paires de guêtres, 58 paires de bas, 8 mouchoirs,

6 havresacs, 3 culottes, un habit, une veste, une nappe et 3 draps, 36 paires de souliers, une ceinture, un sabre, une giberne, 10 livres de charpie, une paire de brodequins; en numéraire d'or et d'argent; 98 liv. 11 s. 6 d., une médaille d'or, représentant le mariage de Capet XV, pesant une once, 3 gros, 60 grains; des médailles et gobelet d'argent, pesant 7 onces; avec énonciation que toutes les Communes, par moi régénérées, s'empressent à venir à l'envi effectuer pareils dons.

J'ai promis d'être laconique, c'est pourquoi je m'arrête; pour rendre compte de ce que j'ai fait en faveur des réquisitions à l'occasion des subsistances, et des moyens d'en assurer à la République jusqu'à la recolte; je passerai, en considération de cette matière intéressante, ce que j'aurois à dire au sujet des difficultés que rencontre la loi du *maximum* dans son exécution, d'autant plus volontiers, que si l'exécution de la mesure du *maximum* est un obstacle presque invincible entre les citoyens, elle est d'un mérite inappréciable pour la République, qui, au moyen des réquisitions, trouve celui d'alimenter ses armées et de déjouer la malveillance.

Le territoire de la République française produit, année commune, des grains au-delà du besoin pour la nourriture de ses habitans, tellement que l'étranger s'approvisionnoit en France, notamment les Suisses, qui devroient bien maintenant, s'ils sont nos amis, nous le prouver en usant de représailles.

La récolte dernière étoit très-abondante, et l'inquiétude de manquer de grains avant la récolte prochaine semble devoir fixer l'attention. Ce sont les amis de Pitt et de Cobourg qui, à force de leur avoir fait passer des subsistances en grains, se persuadent qu'ils ont réussi à amener la famine. Ils se trompent dans leur calcul. Il est bien vrai qu'autrefois l'on mangeoit du bled vieux communément jusqu'à

la Toussaint, et que grand nombre de citoyens riches n'usoient jamais d'autre pain que de farine de bled vieux ; il est encore bien vrai qu'en la présente année on a été obligé de commencer par battre, et employer le bled nouveau aussi-tôt la recolte rentrée, et qu'à peine a-t-on pu attendre le temps de cette rentrée ; que de suite non-seulement on a battu à l'ordinaire, mais qu'il a fallu en venir à des réquisitions forcées qui ont triplé l'activité du battage ; de manière qu'à mon départ du district d'Étampes, dont j'ai parcouru les communes, ranimé l'énergie et l'activité du cultivateur, au point que Paris doit s'être apperçu qu'il n'étoit, pour ainsi dire, plus besoin de réquisitions pour évacuer les granges et fournir les entrepôts d'Étampes, qui d'abord étoient divisés entre Paris et Versailles, et que j'ai réunis en un seul, pour éviter aux frais, et faire disparoître une sorte de rivalité entre deux communes, dans une République composée de frères unis ; néanmoins l'administration de Versailles m'a témoigné craindre la prépondérance de la commune de Paris, desirer ses réquisitions séparées et ses dépôts particuliers ; et ce qui est inconcevable, c'est que la commission des subsistances de Paris m'a marqué la même inquiétude, de son côté, contre Versailles ; cette contradiction demande un examen.

Je dois même observer que toutes les granges des districts que j'ai parcourus sont maintenant évacuées jusqu'à un tiers et un quart près ; et nous avons encore bien du temps à parcourir jusqu'à la récolte prochaine, sans compter les accidens et la malveillance. On m'écrit qu'il en est de même sur la frontière ; que celle-ci s'attend à des secours de l'intérieur. Cette position ne devient pas pour cela un objet alarmant, mais il invite à de sérieuses réflexions ; il est à remarquer qu'il a fallu approvisionner les armées de la République ; que maintenant un nombre considérable de citoyens qui, avant la révolution, pendant le gouvernement despotique, les uns ne mangeoient jamais, dans les pro-

vinces, de farine de bled ; d'autres ne mangeoient que la farine de sarasin et de grains de marsage, et d'autres, plus malheureux encore, étoient forcés de remplacer le pain de toutes espèces, par des pommes de terre et des châtaignes, et la plupart n'avoit même, d'autre nourriture ; c'est ce que j'atteste, et que les départemens attesteront avec moi ; maintenant que tous les citoyens, compris les armées, ont usé des farines de bled, il n'est pas étonnant que le bled vieux soit disparu dès avant la récolte, et qu'il y ait en bled nouveau une anticipation considérable sur la consommation. Je ne parlerai pas, citoyens, des soupçons existans contre différens départemens qui n'ont pas exécuté le *maximum* du mois de mai dernier, qui ont acheté du bled à tout prix, au mépris de cette loi. Il m'a été assuré, dans les districts que j'ai visités, qu'une quantité prodigieuse de grains avoit été achetée ainsi par les Orléanais, au point que leurs magasins auroient dû en regorger, et que cependant, de jour à autre, on les trouvoit vuides, ce qui supposoit une évacuation sinistre. Je n'ai pas été à Orléans, je n'ai pas vérifié le fait ; mais le bruit en est universellement répandu, et les citoyens Guiot, commissaire national aux subsistances, et Reydy, commandant de la gendarmerie d'Etampes, m'ont ajouté que dans le temps de ces levées étonnantes, faites par les Orléanais, au mépris du *maximum*, l'inquiétude du peuple les avoit engagés d'en prévenir littéralement le ministre de l'intérieur et le département de Seine-et-Oise, qui n'ont fait aucune réponse à leurs lettres, dont ils m'ont remis copies certifiées d'eux, et que j'ai adressées à la Convention nationale. Quoi qu'il en soit, et quelque conclusion qu'on puisse tirer de ces levées, dût-on même présumer qu'elles fussent passées à la Vendée, ce qui est un motif de vérification à faire par des commissaires *ad hoc*, délégués par la Convention, le principal objet est de s'arrêter à l'examen de la position et

de l'état actuel des choses ; on doit à la vérité se garder de jeter l'alarme dans le peuple, dans quelque circonstance que ce puisse être : on doit, au contraire, élever son ame et son énergie à la hauteur de la destinée de la République ; aussi suis-je bien éloigné de faire craindre que la République manquera de subsistances d'ici à la récolte prochaine, nonobstant toutes les exportations opérées sans aucun doute par les contre-révolutionnaires : je me persuade que les déclarations pour le recensement ne sont pas exactes, parce que les cultivateurs ont toujours eu pour principe de faire leurs déclarations d'un quart au-dessous de l'existence réelle des choses ; j'y compte infiniment, et quoique je la croie infaillible, il n'est pas moins vrai qu'il est des cas où il ne faut rien laisser ignorer à l'universalité du peuple. Il est une grande vérité, c'est que le peuple trompé ne pardonne pas, et il a raison ; et autant il est juste dans sa vengeance, autant il est équitable et doux lorsqu'il est instruit des causes naturelles de sa détresse. Je raisonnerai donc ici par hypothèse. J'aime d'abord à croire que les granges des cultivateurs fourniront jusqu'à la récolte prochaine, et j'en suis persuadé, si l'économie est bien dirigée dans les battages et dans les répartitions. Dans les battages, j'observerai que la mesure d'envoyer des batteurs d'autorité dans les granges, ne peut être adoptée que dans les cas d'une résistance criminelle, ou d'une disette imprévue et réelle ; parce que ces batteurs battent très-mal, laissent une partie des grains dans la paille : outre qu'en ne battant pas les grains successivement et à mesure réglée, la paille s'accumule, les souris s'y mettent ; elle périt : de-là il résulte une disette de fourrages pour les bestiaux.

La Convention enfin a déja pris des mesures économiques pour ménager le bled, en défendant de tirer plus de quinze livres de son du sac, et en décrétant le mélange de différentes espèces de grains. A Paris, et dans les grandes villes cela paroît drôle, et fait

que les muscadins se plaignent du pain, comme si l'égalité ne devoit pas ranger tous les frères au même niveau, quoique ce pain soit encore du gâteau, en comparaison de celui dont en tout temps les gens des campagnes, et sur-tout des frontières, usoient pour leur nourriture et celle de leur famille. Outre cette mesure, je dis que la prévoyance est la mère d'assurance; nous avons de féroces ennemis à combattre; la disette factice, qui semble vouloir menacer la république, est l'effet de leur dernière manœuvre; le François, résolu de mourir plutôt que de retomber dans les chaînes, vaincra gaiement ces obstacles; maintenant privé de sucre, de beurre, d'huile, de vermicelle, de savon, et de cinquante autres approvisionnemens de premier besoin, il supporte cette privation en riant et chantant *ça ira:* quand il ne pourra plus faire blanchir son linge, il le fera teindre en bleu, comme font les matelots; il en fera de même, s'il est besoin, dans toute autre circonstance. Je dis donc qu'en ce qui concerne l'approvisionnement en pain, nonobstant toute sécurité, que la prévoyance nous invite à prendre toutes les mesures de précaution propres à prévenir les inconvéniens et à déjouer les projets des tyrans qui voudroient nous subjuguer. La première de ces mesures seroit, suivant moi, 1°. de faire, un nouveau recensement de l'effectif des granges, et même des greniers de la république;

2°. De défendre le brassage de la bière, toute nourrissante qu'elle soit, par la raison qu'elle peut être suppléée, et que rien ne peut suppléer à la nourriture du pain ou du biscuit; et quoi qu'on puisse dire le citoyen Santerre par ses lettres aux sociétés populaires; il est bon citoyen, mais qu'il réponde des subsistances du pain avant tout.

3°. De défendre jusqu'à la récolte prochaine toutes espèces de pâtisserie, de poudres, d'amidon et de colle de farine.

4°. De faire cuire le pain à la manière du biscuit,

en quelque sorte, pour que la mie en devienne profitable, et qu'elle soit tellement identifiée à la croute, qu'elle ne puisse être extirpée, jetée ni foulée aux pieds, comme on a la douleur de le voir constamment pratiquer chez les restaurateurs. Prenez garde, citoyens, que c'est ici un grand objet d'économie : il est infiniment audessus de ce que l'on pense. Je pose en fait que dans la ville de Paris, chez les restaurateurs, un huitième du pain est ainsi profané, et que par-tout il en est de même chez les restaurateurs et aubergistes.

5°. De faire au par-delà cuire une certaine quantité de biscuits en bonne forme, à l'effet de la conserver pour le besoin, le cas échéant.

6°. De réduire tous les chevaux de Paris et des villes à qui l'on donne du pain à manger, faute d'avoine, aux seuls chevaux indispensables à l'utilité publique, de manière qu'il n'y existe aucun cheval, sous quelque prétexte que ce puisse être, servant à autre usage, à l'effet de quoi le récensement des chevaux doit être fait, les propriétaires désignés, ainsi que le nombre des chevaux nécessaires.

7°. De faire détruire tous les chiens inutiles ; car, lorqu'on envisage qu'il n'existe pas un ménage dans Paris où ils n'y aient des chiens, et qu'entr'autres il y en d'aussi gros que des bœufs ; que le nombre se porte bien au moins à deux cent mille, ce qui opère la destruction gratuite de plus de trente sacs de bled par jour ; on ne trouvera pas cette mesure ridicule, quoi qu'on puisse alléguer à l'encontre. Si, à Mayence, nos défenseurs ont mangé des rats, comme on nous l'a dit, pourquoi les hommes ne profiteroient-ils pas d'un prétendu superflu qu'ils qualifient de rien, pour en nourrir des animaux inutiles et propres à accélérer la disette, sans compter les autres maux dont leurs cadavres ne pourroient remplacer le vuide en les mangeant même, comme à Mayence on a mangé les rats?

8°. D'envoyer aux frontières tous les hommes demeurés valets, garçons de restaureurs, de cafetiers,

de limonadiers, et autres de pareilles cathégories, qui ne rendent que des services qui peuvent être suppléés par des femmes, dont une très-grande quantité sont obligées de gagner leur vie par la débauche, faute de pouvoir être employées à un service pareil à celui rempli par un tas de muscadins, qui, depuis le matin jusqu'à quatre heures de relevée, voltigent autour des tables rechanger les assiettes; et après ce vil ouvrage pour un homme qui devroit être à la guerre, s'endimanchent, prennent une canne à la main, font jabot, et vont augmenter aux théâtres le nombre de plusieurs fainéans comme eux, et tiennent la belle conversation. N'est-il pas révoltant que des cultivateurs essentiels, le plus souvent même des veuves, aient la douleur de voir partir leurs enfans, pendant que des hommes nuls pour la République, remplissent un service de femme? Ne seroit-il donc pas plus avantageux pour la République de prendre le parti que j'indique, et de rendre à l'agriculture un nombre égal d'enfans, en commençant par ceux des veuves, et notamment par celles dont les enfans partent tous, et qui de trois n'en gardent pas un?

9°. Une surveillance extrêmement scrupuleuse et sévère sur la conduite des approvisionneurs et de leurs agens, qui, s'ils ne sont pas des hommes purs, des républicains déterminés et non factices, comme souvent on en rencontre, peuvent conduire la République dans le précipice; ne croyez pas que la guillotine soit un frein absolument suffisant pour en imposer aux malveillans: les uns s'imaginent l'échapper par leur adresse et leur subtilité, les autres la bravent; c'est le mode des grands scélérats.

10°. Une pareille surveillance sur la conduite des boulangers, et c'est là un des principaux points; les meûniers, quoique supposés en gros des fripons, ne sont pas aussi dangereux que les boulangers: semblables aux agens des monnoies, les farines passent par leurs mains, en dernière analyse, comme

l'argent et l'or par les creusets, et la manipulation des orfévres et des agens des monnoies. Il est rare de pouvoir prévenir ni déjouer les escamotages qui se pratiquent dans de pareilles manutentions, et il n'est pas moins vrai que bien des parcelles tombent dans les cendres et diminuent la masse imperceptiblement; il faut donc frapper sur de pareils hommes comme sur une enclume. Je croyois que l'activité des cultivateurs à remplir leur réquisition, depuis que j'ai écrit à la Convention, les bleds arrivés en foule, avoient fait disparoître les grouppes inquiétans qui se rassemblent devant les boutiques des boulangers, depuis les trois heures du matin jusqu'à midi. J'ai été bien surpris de retrouver le même manége à mon retour, et je me suis dis qu'il existoit en cela une intrigue ou peut-être un plan très-urgent à déjouer; ce qui le prouve, c'est qu'il y a toujours du pain pour tout le monde; pourquoi donc tout le monde se porte-t-il, aux dépens de son repos, à la porte des boulangers, pour avoir, à-la-fois et dans le tumulte, un approvisionnement qu'il ne manqueroit pas d'avoir à tout heure du jour? N'est-ce pas pour inspirer l'inquiétude de la disette au peuple, et pour le déterminer à un coup de désespoir dans un moment où malheureusement chacun ne seroit pas satisfait ? Je sais que les malveillans qui auroient cette spéculation, s'abuseroient au milieu d'un peuple maintenant éclairé, et qui ne connoît que la loi, au point qu'un ruban tricolore lui a servi de barrière contre l'entrée de la forêt noire.

Quoi qu'il en soit, il n'étoit pas moins urgent de voir arriver les cartes de police qui déterminent à chaque individu son boulanger et la quantité de pain qu'il recevra tous les jours; c'étoit le seul moyen de déjouer la perfide spéculation des ennemis de la chose publique, sans qu'on puisse en douter, et qui avoient des gens appostés dès les trois heures du matin aux portes des boulangers pour être les premiers et recevoir du pain dans plusieurs boutiques; d'après cette

mesure il ne reste plus qu'à faire constater l'excédant du pain qui restera chez chaque boulanger après la délivrance faite, et d'inviter tous les citoyens, par surabondance de précaution, d'user du pain avec la plus grande économie. Il nous arrive tous les jours des prisonniers qui ne laissent pas que d'augmenter la consommation: ce sera deux mois avant la récolte qu'on s'appercera combien il étoit instant d'employer aujourd'hui toutes les mesures que la prudence humaine peut indiquer pour déjouer ce dernier moyen de contre-révolution.

Faites-y bien attention; pour moi, je me trouve déchargé par mes remarques.

Je dois aussi vous dire que vous ne devez pas rappeler vos commissaires légèrement, ils reviendront d'eux-mêmes lorsque leurs opérations seront terminées; sachez que lorsque vous les rappelez, tout le bien qu'ils ont fait se convertit en mal, et les ennemis de la chose publique trouvent le moyen de les vilipender et de discréditer la Convention même.

La mesure de ne pas envoyer de Représentans dans leur département, ne vaut rien non plus. Les Représentans qui ne connoissent pas les citoyens des lieux où ils arrivent, sont à coup sûr entourés et trompés par les plus adroits et les plus hypocrites, ce qui n'arriveroit jamais à un Représentant qui les connoîtroit.

D'après toutes ces mesures prises relativement aux subsistances, pressez, pendant l'hiver, la vente des biens de la liste civile, des émigrés, des princes, moines, séminaires et hôpitaux, étrangers possessionnés en France; mettez en séquestre les biens des Français même, dont les heritiers sont émigrés, pour les mettre hors d'état de leur envoyer des secours; faites marcher sur les frontières tous les muscadins que j'ai cités, même les défenseurs de la première réquisition, notamment du côté du Rhin, en si grande foule que leur nombre seul fera trembler

cette tyrannique coalition de despotes. Le terrein sur le Rhin est uni, il n'y a pas là de montagne Verte comme dans le pays de Trèves ; qu'une incursion semblable à un torrent irrésistible, se fasse bien avant sur le territoire de ces esclaves avant qu'il ne leur arrive du renfort ; non-seulement les armées de la République vivront à leurs frais, mais le boulevard que Custine leur avoit préparé à Mayence rentrera du coup en notre possession ; le Rhin formera la séparation du territoire de la liberté d'avec celui de l'esclavage, sans réclamation : ce n'est que par un pareil coup de vigueur républicaine que vous mettrez fin à cette guerre honteuse de tous contre un, et vous les ferez chanter : *à furore et irâ Gallorum libera nos, domine.*

Méfiez-vous d'un piège ; vous avez décrété que tant que l'ennemi sera sur le territoire de la République, il ne sera admis à aucun traité : hé bien ! la levée formidable de défenseurs, l'incorruptibilité de la Montagne, l'obligera à proposer un traité de de paix ; en conséquence il fera mention d'évacuer le territoire français pour avoir cette paix et faire renouveller la Convention ; il compte sur l'influence que l'or et les ennemis de l'intérieur auront dans les élections ; il compte sur bien des résultats favorables par l'effet de ce renouvellement. Ne quittez donc pas prise ; ne vous laissez pas endormir ; il faut que le fanatisme et l'aristocratie soient détruits sans ressource avant d'accepter la paix. Il me semble déjà voir un général ennemi écrire à un général de la République, et celui-ci au comité de Salut Public, pour provoquer adroitement des commissaires à l'effet de se rendre là ou là, pour convenir des faits, mais prenez garde à cette muscadinerie ; ne vous y livrez pas légérement, et s'il est question de plénipotentiaires, que ce ne soit que des sans-culottes dans toute la force du terme, qui, pour se rendre, n'auront d'autres équipages que leurs jambes, un

bonnet rouge sur la tête et une pique à la main.

Pendant que nos braves défenseurs purgeront la terre de la liberté des esclaves qui la souillent, purgez l'intérieur; attirez les mécontens qui ont perdu sur l'achat de leur office, par une indemnité proportionnée ; livrez à la hâche de la justice les hommes pervers, ceux-même qui, en jugeant les autres, s'enrichissent en favorisant les traitres riches, pour punir les Sans-culottes; et inondent la République par des conspirateurs qu'ils y font rentrer; supprimez les administrations de département qui, si elles ne sont pas pures, peuvent beaucoup nuire; plusieurs d'entr'elles ont voté le fédéralisme dans leur cœur, pendant que les communes sauvoient la Patrie, en remplissant gratuitement un poste pénible. Vous savez d'ailleurs que ces administrations sont extrêmement dispendieuses, et qu'elles obstruent et entravent la marche prompte des affaires ; un simple mémoire d'ouvrier, vérifié par le district, et envoyé au département pour recevoir sa sanction, y reste dix-huit mois avant de revenir ; l'ouvrier dépense ce qui lui est dû en frais de voyage ; aussi, lorsqu'il s'agit maintenant d'employer un ouvrier pour la République, il refuse net, ou il quadruple le prix de ses ouvrages, ou enfin veut être payé d'avance; il en est de même du reste. Que l'on ne dise pas que la suppression des administrations de départemens est inconstitutionnelle : faire le bien du peuple, c'est son vœu ; envoyez cette suppression à sa sanction, vous verrez si elle ne sera pas rendue constitutionnellement par la masse générale des Sans-culottes.

La constitution conserve bien les départemens, cela s'entend de la division, mais non de la stricte obligation d'en conserver les administrations trop dispendieuses et nuisibles à la marche ronde d'un gouvernement populaire ; au reste, il a été dit, lors de la discussion de la constitution, que les administrations départementales seroient réduites à zéro, c'est-

141

à-dire aux simples fonctions de bureaux centrales pour la correspondance ; ce qui remédiroit un peu aux inconvéniens, et présenteroit quelqu'espoir d'accélération, puisque ces bureaux ne serviroient sans doute plus que pour recevoir et faire partir les pièces, surtout s'ils n'étoient composés que d'un membre de chaque administration de district, renouvelé par moitié tous les trimestres ; il n'en résulteroit pas moins encore un engouement, et c'est ce but, celui de l'économie et du traitement des municipalités qu'il faut atteindre. Je desirerois même une réduction dans les districts ; que ces administrations fussent qualifiées de municipalités centrales, de telle manière qu'il n'existe pour ainsi dire plus d'intermediaire entre l'assemblée nationale et les communes ; mon opinion est que cela devroit être ainsi, et le temps la justifiera. Mon opinion est aussi qu'il n'y ait plus de tribunaux, bien moins encore de la chicane, et des formes qui l'alimentent. Je voudrois que la justice se rendît administrativement, que les frères jugeassent les différends de leurs frères sommairement ; que les sociétés populaires fussent leurs juges-nés, et que les conseils généraux des communes des lieux étrangers à celui où le différend est pendant, fussent les juges de révision en dernier ressort. Éterniser un procès est pis que de le perdre, mêmes injustement ; que ces mots *procès*, *chicane*, *formes*, *procureurs*, etc. soient rayés du dictionnaire ; il n'est besoin d'autres formes que celles de rédiger sur un registre à ce destiné, les dires des parties et le jugement à la suite ; c'est là le triomphe de la raison, et l'existence réelle d'un gouvernement populaire. Le souverain parleroit au moins directement à ses commis sans intermédiaires : la liberté, l'égalité et la raison, seroient alors seulement nos seules divinités, et le bonheur du peuple seroit effectué. *Vive la République une et indivisible!*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.